

| | |
|--|---|
| 223. Clous, carvelles et clous à bordage, en métal composé..... | 20 p. c. |
| 224. Clous et carvelles coupés, en fer ou acier (1887)..... | 1 c. p. lb. |
| 225. Brochettes coupés, pointes et petits clous sans tête, n'excedant pas seize onces au mille (1887)..... | 2c. p. 1000. |
| 226. Excédant seize onces au mille (1887)..... | 2c. p. lb. |
| 227. Coutellerie, non spécifiée ailleurs..... | 25 p. c. |
| 228. N° 80. | |
| 229. Pompes à incendie (1887)..... | 35 p. c. |
| 230. Fer et acier forgés, ou fer forgé sous quelque forme ou à quelque phase de fabrication que ce soit, non ailleurs spécifiés (1887)..... | 1½c. p. lb. mais pas moins que 35 p. c. |
| 231. N° 81. | |
| 232. Quincaillerie pour garniture de maisons, non autrement spécifiée..... | 30 p. c. |
| 233. Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre de huit pouces ou moins de largeur et pas plus mince que le calibre vingt (1887)..... | \$13 p. tonne. |
| 234. Feuillard ou fer en lames ou bandelettes ou autre de huit pouces ou moins de largeur et plus mince que le calibre vingt (1887)..... | |
| 235. Ponts de fer et fer pour construction en fer (1887)..... | 1½c. p. lb. mais pas moins que 35 p. c. |
| 236. Essieux et parties d'essieux de chars, barres à essieux, ébauches d'essieux ou fer forgé pour essieux et ressorts de chars de toutes sortes et tous autres ressorts non spécifiés ailleurs, sans égard à la phase de leur fabrication (1887)..... | \$30 p. tonne mais p. moins que 35 p. c. |
| 237. Barres et rails de chemins de fer, en fer ou acier, pour chemins de fer et tramways, de toutes formes, percés ou non, non spécifiés ailleurs (1887)..... | \$6 p. tonne. |
| 238. Rivets, boulons, filetés ou non, ou ébauches d'écrous, ou de boulons, en fer ou acier, d'un diamètre moindre que trois huitième de pouce (1887)..... | 1½c. p. lb. et 30 p. c. |
| 239. Fer en gueuse et en saumon, et rebuts de fonte de fer (1887). | \$4 p. tonne. |
| 240. Fer en maquettes, massets, loupes, barres puddlées, ou sous d'autres formes moins finies que le fer en barres, et plus avancées que le fer en gueuse, à l'exception des objets en fonte (1887)..... | \$9 p. tonne. |
| 241. N° 206. | |
| 242. Lames ou ébauches de lames de couteaux à l'état brut, sans manche, pour être soumises au procédé de l'électroplaque. | 10 p. c. |
| 243. Locomotives et autres machines à vapeur, chaudières et mécanismes composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, non spécifiés ailleurs..... | 30 p. c. |
| Pourvu que toute locomotive pesant avec son tender trente tonnes ou plus paie un droit de pas moins de (1887)..... | \$2,000 chaq. |
| 244. Fontes de fer malléables, et fontes d'acier non spécifiées ailleurs (1887)..... | \$25 p. tonne mais pas moins que 30 p. c. |
| 245. Nos 82-83. | |
| 246. Clous et carvelles, forgés et pressés, galvanisés ou non, clous à fer à cheval, clous de maréchal et clous de fil, et tous autres clous en fer ou acier forgés, non spécifiés ailleurs, et fers à cheval, mule ou bœuf (1887)..... | 1½ c. p. lb. mais pas moins que 35 p. c. |
| 247. Tôle d'acier et de fer combinés, et acier non spécialement énuméré ou spécifié (1887)..... | 30 p. c. |
| 248. Machines portatives, machines à battre et à séparer, manèges, scieries portatives et machines à planer le bois et leurs parties à toute phase de fabrication (1887)..... | 35 p. c. |